

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 49 (1957)
Heft: 12

Artikel: Décisions du Congrès syndical de Lausanne
Autor: Möri, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385027>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comme on voit, il y a de grandes analogies entre l'attitude des syndicats libres en France et celle qu'observent les quinze fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse.

Vacances cubaines

Dans le bulletin syndical de la Section provinciale des travailleurs de l'électricité de Camaguey (Cuba), du mois d'août dernier, une photo représentant cinq syndicalistes cubains en exil à Miami (U. S. A.) était reproduite avec cette savoureuse légende: « Notre grand leader et toujours dirigeant principal, Angel Cofino, envoie un salut cordial à tous les compagnons de la Division de Camaguey. »

Cofino n'aime pas beaucoup la dictature du général Battista. Il le fit si bien voir qu'il dut à une intervention du Conseil d'administration du B. I. T. la possibilité de quitter son pays en juin dernier pour participer à la dernière session de l'ancien Conseil d'administration qui devait malheureusement coïncider avec son remplacement par le groupe ouvrier de la Conférence internationale du travail en qualité de membre titulaire de cet important organe de l'O. I. T. Ce voyage eut du moins le mérite de le sortir des griffes de la police cubaine et de lui permettre de se réfugier en face de son pays, dans l'accueillant Miami. En attendant le renouveau politique qui lui permettra de reprendre sa place dans le mouvement syndical, au service de ses électriciens, qui ne l'ont pas oublié!

Décisions du Congrès syndical de Lausanne

Par *Jean Möri*

Malgré la grippe asiatique, 362 délégués avec droit de vote et 167 invités des autorités fédérales, cantonales et communales, des associations amies de Suisse et de l'étranger, ainsi que de la presse participèrent au 34^e congrès ordinaire de l'Union syndicale suisse.

Pour la première fois depuis sa fondation, en 1919, le Bureau international du travail était représenté par son directeur général, M. David-A. Morse, accompagné de sa gracieuse épouse.

Cela fait près de 600 participants, avec le secrétariat, le Comité syndical, les traducteurs et autres techniciens rassemblés pour la circonstance dans l'admirable salle des fêtes du Comptoir suisse, joliment décorée grâce aux prévenances de la Municipalité, qui accueillit encore les hôtes étrangers aux caves désaltérantes du Burignon.

Selon une nouvelle habitude qui tend à s'implanter dans les congrès syndicaux, la musique créa l'atmosphère au début. Sous la direction du maître Victor Dezarsens, l'Orchestre de chambre de Lausanne exécuta de façon magistrale les *Fragments de la Posthorn-Serenade*, du divin Mozart.

D'innombrables discours de valeur furent prononcés par nos hôtes, discours sur lesquels nous aurons encore l'occasion de revenir. On ne nous en voudra pas de faire durer un peu l'inoubliable impression de puissance qui se dégagea de cet événement trisannuel.

Sans doute, les amateurs de chocs homériques furent-ils déçus dans leur attente. A part la brève passe oratoire entre Lucien Tronchet et Arthur Steiner, les travaux furent d'une tranquillité significative. Le président en verve n'eut pas de peine à démontrer au congrès que l'action fructueuse du syndicalisme suisse s'est constamment développée au cours des dix dernières années, même si c'est au détriment d'un romantisme condamné, dont la grande époque remonte à la fin du siècle dernier et au début de celui dans lequel nous vivons. Les moyens de lutte ont changé. A l'avantage des travailleurs, il faut bien en convenir. La convention collective de travail, cet instrument de droit privé extrêmement souple, a permis de conquérir des normes de travail dans tous les métiers qui dépassent celles de la législation ou la complète. 1500 de ces instruments de collaboration, dont certains ont une propension regrettable à nier les mérites dans cette période d'expansion économique continue, ont pourtant fait leurs preuves.

Notre intention n'est pas d'entrer dans les détails des délibérations d'un congrès qui déroula ses fastes durant trois jours. D'autant plus que nous nous proposons de publier dans les prochains numéros de la *Revue syndicale suisse* les quelques exposés substantiels présentés par les rapporteurs Steiner et Neumann, le rapport du Dr Wyss ayant paru légèrement résumé dans le numéro d'octobre. Il nous suffira d'esquisser simplement les résultats du congrès et de publier intégralement les résolutions, qui constituent des décisions qui engagent les fédérations, à la suite de cet exposé des faits.

Le volumineux rapport de gestion du Comité syndical, de 250 pages, présenté dans une excellente typographie de l'Imprimerie Coopérative de La Chaux-de-Fonds, relate minutieusement l'activité de l'Union syndicale suisse durant les années 1953 à fin 1956. L'évolution économique mondiale et nationale est tracée avec précision et concision. L'évolution sociale, la protection des travailleurs et la législation sociale, les problèmes d'organisation, le syndicalisme international, l'activité des différents organes de l'U. S. S., les publications, le mouvement des membres, les statistiques, les archives et la documentation sont analysés par les secrétaires responsables de ces différentes matières, ainsi que par le rédacteur de la *Gewerkschaftskorrespondenz*.

La discussion de ce précieux document offre l'occasion aux délégués d'intervenir, de critiquer, de compléter ou de commenter les différents chapitres. Cette année, les interpellateurs s'en tinrent plus spécialement à la législation sociale et délaissèrent des matières aussi importantes que le droit du travail, avec quelques rubriques toujours de brûlante actualité, telles que la réduction de la durée du travail ou le développement constant de la main-d'œuvre étrangère. De même, le projet de loi sur le travail, la loi fédérale contestée permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail échappèrent à la vigilance des représentants directs des fédérations affiliées et des cartels syndicaux cantonaux. C'est d'autant plus regrettable qu'aucun point à l'ordre du jour, si ce n'est la discussion du rapport de gestion, ne permettait d'aborder ces questions vitales en dehors des exposés des orateurs officiels, qui ne firent d'ailleurs que les effleurer. Ce que d'aucuns regrettèrent amèrement, après le congrès! Mais à qui la faute d'une telle lacune? On ne peut tout de même pas attendre du Comité syndical qu'il procède au dooping des délégués. Les interventions doivent surgir spontanément, si l'on ne veut pas s'exposer aux désagréments d'une orchestration trop bien réglée.

L'économique fut abandonné au grand spécialiste Edmond Wyss. Ceux qui auront lu son exposé solidement documenté, bourré d'enseignements, dans le dernier numéro de cette revue, auront constaté qu'en cette matière l'essentiel du moins a été dit. Mais il est toujours bon d'entendre s'exprimer les représentants des membres sur des thèmes qui touchent la vie même des travailleurs.

La discussion générale du rapport de gestion s'est bornée en quelque sorte à deux interventions. La première, d'Auguste Stahel (F. S. T.), tendait à lier les rentes A. V. S. à l'indice des prix à la consommation, ce qui entraînait évidemment l'ajustement automatique. La seconde, de Richard Müller (U. P. T. T.) revenait sur la question de la prise en charge du risque motocyclette par la Caisse nationale suisse en cas d'accidents.

Giacomo Bernasconi répondit en substance que les rentes d'A.V.S. dépendent des salaires et s'accroissent avec le revenu national. L'ajustement ne joue pas évidemment aussi bien pour les assurés qui sont au bénéfice des rentes depuis longtemps. Il faudra sérieusement songer à lier les rentes à l'indice quand les catégories moyennes d'assurés seront mieux traitées. Le subventionnement de la Caisse nationale en cas d'accidents par la Confédération est de nouveau en discussion actuellement.

Ernest Bircher (F. V. C. E.) est intervenu pour que les épouses, les fiancées et les filles de syndiqués s'engagent également dans l'organisation syndicale. Il ne suffit pas, en effet, d'un seul syndiqué par famille pour remplir le devoir de solidarité. Tous ceux qui travaillent, quel que soit leur sexe, doivent adhérer à l'organisation

syndicale appropriée, même et surtout quand elle est faible. Car le meilleur moyen de la renforcer est de coopérer activement.

Et l'on entendit encore à l'ultime seconde une intervention d'André Mauriand (V. P. O. D.) en faveur des artistes exécutants. Avec une telle sympathie que l'Union syndicale, en plein accord avec la V. P. O. D., eut déjà l'occasion depuis d'exprimer sans ambages un point de vue favorable aux artistes, bienvenus dans nos organisations, à propos de deux projets de conventions internationales les concernant, l'un provenant du B. I. T. et l'autres de l'Union de Berne pour la protection du droit d'auteur et de l'UNESCO. Au terme de cette brève discussion, Pierre Reymond, Neuchâtel, adressa des remerciements amicaux aux auteurs du rapport de gestion.

Grâce aux propositions de la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment, ainsi que de l'Union des syndicats du canton de Genève, tendant toutes deux à l'ajustement de la législation sociale de notre pays afin de permettre à la Confédération de ratifier davantage de conventions internationales du travail, un bref échange de vues s'engagea à ce propos entre les collègues Tronchet et Huisseoud, d'une part, et le soussigné, qui parlait au nom du Comité syndical, dans le cadre de la discussion du rapport. Les propositions furent adoptées et le porte-parole de l'Union syndicale préconisa de proposer au Conseil fédéral de ratifier une première série de quatre conventions internationales du travail concernant les normes minima de la sécurité sociale, l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et féminine, les repos hebdomadaires dans le commerce et les bureaux et le travail forcé.

Le représentant de l'Union syndicale suisse à la Commission d'experts chargée d'étudier la revision des dispositions sur le contrat de travail a déjà mis cette promesse partiellement à exécution le 7 novembre dernier. Il propose en effet aux experts d'envisager des normes qui permettent à la Confédération de ratifier deux autres conventions internationales du travail sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, ainsi que sur le droit d'organisation et de négociations collectives. De telles ratifications seraient d'autant plus aisées qu'aucune prescription législative ne semble s'y opposer et que ces notions sont généralement admises aussi bien par les autorités que par les associations d'employeurs.

Une proposition du Cartel syndical valaisan demandait la revision totale du service de santé et le lancement d'une initiative en faveur de la nationalisation de ce service. La proposition de nationaliser le service de santé tend surtout à l'amélioration du subventionnement des hôpitaux par les pouvoirs publics. L'Union syndicale a déjà insisté sur ce point et continuera à le faire. La revision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie lui en donne les moyens. L'Union des syndicats du canton de Genève proposait de fusionner les caisses de maladie syndicales. Des pourparlers sont en

cours depuis quelques mois pour essayer d'aboutir à un résultat même partiel.

Une décision encourageante, prise à l'unanimité, augmente de 33% la cotisation due par les fédérations affiliées à l'Union syndicale.

Divers changements aux statuts furent apportés dans le congrès. L'un d'eux, concernant la représentation des fédérations et des cartels au congrès syndical, inspira au professeur Pierre Reymond une intervention marquée surtout par l'esprit de finesse.

Dans le numéro de janvier, nous publierons un résumé de l'exposé d'Arthur Steiner sur « Les tâches actuelles des syndicats ». Il y a là des enseignements à faire fructifier. De même, en février, nous reproduirons des extraits du rapport d'Hans Neumann « Une tâche syndicale: l'organisation des loisirs », qui ouvre certaines perspectives intéressantes.

Nous recommandons à nos lecteurs d'étudier les résolutions votées par le congrès sur les principaux sujets d'actualité. Nous les reproduisons intégralement à la suite de cet article.

Ce bref rapport des décisions du congrès de Lausanne témoigne de son efficience. Si l'on s'en réfère au sévère critère temps, c'est en définitive la qualité qui compte le plus.

Résolutions du congrès de l'Union syndicale suisse

Résolution sur l'automation

Le congrès de l'Union syndicale suisse considère que le développement de l'automation et autres perfectionnements scientifiques et techniques des moyens de production doit contribuer à l'amélioration constante du sort des travailleurs.

Il est d'avis, d'autre part, que le plein emploi doit constituer la préoccupation dominante des pouvoirs publics, des associations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que des grandes associations économiques centrales. Le plein emploi ne peut être assuré que par une sage politique de l'emploi, la réglementation concertée du marché de l'emploi, le développement de la formation et de la rééducation professionnelles, des assurances sociales, la réduction progressive de la durée du travail, l'extension des congés payés.

La répartition équitable des fruits d'une productivité accrue constitue un autre moyen de contribuer à maintenir l'équilibre économique, en donnant aux travailleurs les moyens financiers d'acquérir le surcroît de richesses produites.

Le congrès de l'Union syndicale suisse considère que la consultation préalable des fédérations syndicales intéressées avant l'introduction de nouvelles techniques s'impose absolument si l'on ne veut pas s'exposer à des troubles sociaux. De même, la consultation préalable des grandes centrales syndicales est une absolue nécessité pour ajuster la législation protégeant les travailleurs et la législation sociale à l'évolution rapide de la science et de la technique.

Les syndicats sont prêts à collaborer activement avec tous les cercles économiques intéressés pour vouer la science et la technique à leur rôle qui est d'alléger le sort des hommes.

Résolution contre les armes atomiques

Le 34^e congrès de l'Union syndicale suisse constate que les progrès réalisés en matière d'armement atomique font planer une menace toujours plus lourde sur l'humanité. Une guerre atomique aurait pour seul effet de raser des villes et d'anéantir toute vie dans d'immenses régions; la pollution radioactive s'étendrait à la planète entière; d'indicibles souffrances s'abattraient sur une humanité décimée par les maladies.

Ces menaces — dont la réalité est attestée par de nombreux savants dignes de confiance — ne peuvent être écartées que si l'on met fin à la course insensée aux armements et aux gaspillages qu'elle entraîne. L'Union syndicale joint donc sa voix aux avertissements de ceux qui font appel à la conscience des hommes d'Etat et des peuples, afin que l'O.N.U. interdise durablement la production et l'emploi des armes atomiques et téléguidées. Cette interdiction ne sera efficace que si tous les Etats s'y soumettent sans réserve et acceptent que son application soit liée à des contrôles. Il convient aussi que cette interdiction n'ait pas pour effet de conférer à l'une des puissances un avantage décisif sur les autres dans le domaine des armes traditionnelles.

L'Union syndicale souhaite que les nations concluent un accord provisoire qui mette immédiatement fin aux essais de bombes atomiques et de bombes H — qui font planer une menace universelle et grandissante sur la santé et la vie.

Le congrès de l'Union syndicale invite le Conseil fédéral à ne pas se laisser décourager par la situation actuelle en matière de désarmement et, en se fondant sur le principe de la neutralité active, à sortir de la réserve observée jusqu'à maintenant pour entreprendre les démarches appropriées auprès des grandes puissances afin de les engager à renoncer d'un commun accord aux armes atomiques et à réduire les armements de type classique. Le moment est venu pour l'humanité de prendre une conscience nette de l'impérieuse nécessité où elle se trouve de résister à la tentation d'abuser de la puissance atomique.

Résolution relative à l'aménagement des loisirs

Les syndicats ont lutté de tout temps pour que le travail soit rémunéré de manière suffisante pour permettre aux salariés non seulement de subvenir aux besoins les plus élémentaires, mais de participer aussi aux valeurs de la culture. La réduction de la durée du travail augmentera le temps que les travailleurs peuvent consacrer à leur formation personnelle, à leur famille, à la société et à la vie de l'esprit.

Les améliorations de la condition matérielle des travailleurs que les syndicats ont obtenues sont un élément important, mais encore insuffisant de la promotion ouvrière. Pour compléter ces résultats matériels, les syndicats ont créé des organes qui se consacrent à l'éducation des adultes, des bibliothèques ouvrières, des maisons de vacances, des institutions destinées à promouvoir le tourisme populaire; ils s'emploient aussi à éveiller parmi les travailleurs l'intérêt pour les choses de l'art et à encourager les initiatives créatrices. Bien que la sauvegarde des intérêts matériels des travailleurs demeure au premier plan de leurs préoccupations, les syndicats n'en figurent pas moins parmi les promoteurs de la culture et de l'essor intellectuel du pays.

Les nouvelles méthodes de production et les mesures de rationalisation ont pour effet d'améliorer la productivité dans presque toutes les branches de l'économie. Les travailleurs doivent bénéficier de manière équitable de cet accroissement du produit social, sous la forme d'une augmentation des salaires et d'un

abaissement de la durée du travail. Plus que jamais, la monotonie grandissante du travail, l'effort accru qui est exigé des salariés et la satisfaction insuffisante qu'ils trouvent dans leur activité quotidienne exigent des loisirs plus amples. Mais le travailleur doit disposer librement de ses loisirs. Cependant, il apparaît nécessaire que les syndicats et les associations culturelles assistent leurs membres de leurs conseils pour promouvoir un emploi judicieux des loisirs; cette tâche revêt une importance grandissante; elle requiert l'attention la plus grande et elle appelle des mesures pratiques.

En conséquence, le congrès charge les organes de l'Union syndicale de prendre toutes les mesures qui leur paraissent possibles et appropriées aux fins de rendre les loisirs fructueux, d'en faire une source de satisfactions nouvelles et d'assurer ainsi une participation plus large des travailleurs aux choses de l'esprit. Il invite les fédérations, les cartels et leurs sections à faire sur tous les plans l'effort que cette tâche exige.

Résolution sur la politique économique

L'Union syndicale considère que la politique économique a pour objet d'accroître la productivité, d'augmenter le produit social et d'élever ainsi de manière constante — par une répartition équitable des fruits du travail de tous — les niveaux de vie des travailleurs et de promouvoir la prospérité commune. L'Union syndicale estime que *le plein emploi*, l'augmentation continue de la production et du pouvoir d'achat, une réglementation des conditions de travail fondée sur la collaboration entre des parties qui traitent sur un pied d'égalité et dans un esprit de confiance, constituent les fondements indispensables du progrès économique, social et culturel. C'est dans cet esprit que l'Union syndicale voit dans l'automation et l'énergie atomique des instruments puissants d'une amélioration décisive de la condition humaine; cependant, cet objectif ne sera atteint que s'ils sont mis en œuvre avec un sens suffisant des responsabilités sociales.

L'Union syndicale rappelle expressément que les travailleurs ne sont intéressés à l'accroissement de la productivité que s'ils participent de manière équitable à ses fruits, sous la forme d'une *augmentation des salaires réels* et d'une *réduction progressive de la durée du travail*.

L'Union syndicale constate que, jusqu'à maintenant, la hausse des salaires et des traitements n'a pas été supérieure à l'accroissement des capacités de production, de sorte que, dans l'ensemble, elle n'a donné aucune impulsion au phénomène inflation.

Pour mettre fin aux différences inéquitables entre les salaires masculins et féminins, l'Union syndicale invite les autorités fédérales à *ratifier la convention internationale concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et féminine pour un travail de valeur égale*.

Aux fins de garantir le plein emploi, l'Union syndicale préconise une politique conjoncturelle conçue de manière à empêcher toute expansion de l'appareil économique qui n'est pas motivée par les exigences de l'économie, à réservier au premier chef les crédits aux investissements qui sont justifiés du point de vue social et économique, conçue aussi de manière à éliminer dans la mesure du possible les causes du renchérissement, de la diminution des salaires réels et de la détérioration de la monnaie. L'immigration de main-d'œuvre ne doit en aucun cas être supérieure aux chiffres actuels. L'industrie et l'artisanat ne doivent être autorisés à faire appel à des travailleurs étrangers que dans la mesure où leur présence est nécessaire pour faire face à des situations critiques et où les

investissements envisagés apparaissent conformes aux exigences d'une saine expansion de la production. Cependant, une politique conjoncturelle conforme aux exigences économiques suppose l'établissement rapide d'une statistique de la production et de l'emploi. L'Union syndicale suisse demande instamment la réalisation rapide de ce postulat, qu'elle a déjà formulé à maintes reprises.

La Confédération doit mettre en œuvre tous les moyens appropriés pour combattre le renchérissement; en particulier, elle doit abaisser les droits de douane et les taxes diverses qui grèvent les importations de marchandises indispensables. L'Union syndicale confirme que le revenu des *producteurs agricoles* doit être amélioré par des mesures strictement adaptées aux besoins et visant à améliorer la productivité. On veillera tout particulièrement à assurer l'existence des petites et moyennes exploitations. Si une augmentation des prix du lait payés aux producteurs apparaît inévitable, à titre de mesure transitoire, la Confédération doit prendre à sa charge les frais de cette opération afin de prévenir l'aggravation du renchérissement qui suivrait cette augmentation si elle était reversée sur les prix à la consommation.

Dans l'intérêt des couches modestes de la population et de la santé du pays, le *futur régime du blé* doit être conçu de manière à maintenir les prix du pain à un niveau bas.

L'Union syndicale se dresse énergiquement contre la revendication de l'Union centrale des sociétés suisses de propriétaires tendant à une nouvelle et substantielle augmentation des loyers. Elle attire l'attention du Conseil fédéral sur le fait qu'un relèvement général des loyers donnerait une nouvelle impulsion au renchérissement, ce qui contraindrait irrémédiablement les syndicats à exiger des hausses de salaire.

La stabilité des prix suppose au premier chef une stricte discipline des milieux économiques, qui doivent renoncer à tout relèvement injustifié des prix. L'Union syndicale dénonce les pratiques, génératrices de renchérissement, des cartels et des entreprises qui détiennent un quasi-monopole sur le marché. L'Union syndicale estime cependant que ces pratiques n'appellent pas une interdiction des cartels; les abus doivent être éliminés par le moyen d'une loi spéciale. En conséquence, l'Union syndicale repousse l'initiative sur les cartels lancée par l'Alliance des indépendants et se prononce pour l'élaboration rapide d'une loi sur les cartels.

L'Union syndicale se rallie à la disposition constitutionnelle sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique; cette dernière ouvre la voie à la législation qui est nécessaire pour protéger la population contre les dangers de la radioactivité.

L'Union syndicale demande que le développement des *assurances sociales* soit accéléré, en particulier pour ce qui a trait aux assurances-invalidité, maladie, maternité et à l'A. V. S.; la révision du régime des allocations aux militaires est urgente; ces allocations doivent être adaptées aux circonstances nouvelles. Le renforcement des assurances sociales doit bannir les misères sociales dont les individus ne sont pas responsables.

L'Union syndicale dénonce hautement l'incompréhension et l'égoïsme des milieux possédants, qui ont acculé une fois encore la *réforme des finances fédérales* à une impasse. Elle invite les membres du Parlement qui aspirent à une solution d'entente à s'employer à mettre sur pied un projet qui assure à la Confédération les moyens dont elle a besoin pour exécuter ses tâches et pour amortir progressivement sa dette; ce projet doit être aménagé de manière à répartir équitablement les charges entre les divers milieux, c'est-à-dire selon leurs ressources.

Les travailleurs ne sont pas représentés au sein du Conseil fédéral. Cet état de choses rend plus difficile la solution de problèmes d'une importance essentielle pour le pays. Nos traditions démocratiques exigent que l'on remédie au plus tôt à cette situation. L'Union syndicale escompte fermement que l'on saisira la première occasion pour assurer une représentation appropriée des travailleurs politiquement et syndicalement organisés et pour améliorer ainsi les conditions d'une collaboration fructueuse sur le plan fédéral.

Eglise romaine et syndicalisme neutre

Par *Charles-Oscar Roth*

Ouvrir la porte de la maison syndicale aux croyants, c'est fait depuis longtemps. Non pas seulement dans les publications, mais surtout dans les assemblées syndicales où les membres égaux en devoirs et en droits jouissent d'une entière liberté d'expression et de choix. Nous reproduisons donc volontiers l'étude de notre collaborateur occasionnel, dont le souci d'objectivité est évident, tout en lui laissant, bien entendu, la responsabilité de certaines conclusions que nous ne saurions partager entièrement. Dans les premiers mois de l'année prochaine, nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur les quelques points controversés.

Réd.

A. Avertissement

1. Les pages qui suivent émanent d'un syndicaliste libre qui se veut fidèle à l'Eglise romaine. Elles tendent en toute bonne foi à approcher du plus près possible les divers aspects de la réalité. Elles entendent exposer objectivement, comme un fait social, la logique et l'évolution propres des idéologies, indépendamment des altérations inévitables qu'apportent à leur application les tempéraments individuels: conservateurs ou novateurs, intéressés ou généreux, réalistes ou idéalistes, respectueux ou turbulents, patients ou impatients, indépendamment aussi du retard habituel de la vie intellectuelle suisse.

2. Les lecteurs voudront bien admettre qu'un article de revue ne saurait répondre à toutes les questions auxquelles donnent lieu des institutions centenaires ou millénaires, dont l'enseignement est plus complexe et nuancé que le catéchisme élémentaire ou la publicité électorale. La note bibliographique qui termine ces pages leur permettra, le cas échéant, de compléter leur documentation.

B. Le problème

1. L'Eglise chrétienne de confession catholique-romaine, tout en recommandant de s'affilier à des syndicats se réclamant de l'idéologie chrétienne, semble admettre que ses fidèles « émergent des